



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE
L'ÉGLISE, LE 14 AOÛT 2024, À 8 H 30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MÉLANIE
ROYER-COUTURE, MAIRESSE.**

Sont présents : Mesdames Camille Nadeau et Mélanie Royer-Couture et messieurs Éric Ennis et Claude Leclerc.

Invité : Monsieur Benoît Cloutier, directeur général adjoint.

Absents avec motivation : Messieurs Marc Magny, Stéphane Racine et Vincent Villemure.

Secrétaire d'assemblée : Madame Lynn Parker, greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #24-197
Adoption de l'ordre du jour Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;
Que les membres du conseil adoptent l'ordre du jour tel que rédigé.

Rés. #24-198
AVIS DE CONVOCATION Il est proposé par monsieur Éric Ennis et unanimement résolu ;
Que les membres du conseil acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

PÉRIODE DE QUESTIONS Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens.

RÈGLEMENTS

Rés. #24-199
Adoption 24-861_ Il est proposé par madame Camille Nadeau et appuyé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Règlement d'emprunt par émission d'obligations par échéance Il est proposé par madame Camille Nadeau et appuyé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;
Que les membres du conseil municipal adoptent le règlement numéro 24-861, décrétant un règlement d'emprunt de 3 961 000 \$ par émission d'obligations par échéance pour défrayer les frais de refinancement des règlements d'emprunts numéros : 07-527; 06- 508; 08-550; 08-550; 09-573; 14-651; 18-732; 13-639; 18-733; 18-729; 19-749; 23- 832; 22-825; 22-827; 21-800 et 20-777.

Que les membres du conseil municipal autorisent la Municipalité à contracter ce règlement d'emprunt de 3 961 000 \$ par émission d'obligations par échéance. La greffière-trésorière, madame Lynn Parker, est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Rés. #24-200
LEVÉE DE LA SÉANCE L'ordre du jour étant écoulé, il est proposé par monsieur Éric Ennis et unanimement résolu ;

Que la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges soit levée à 8 h 40.

Fin de la séance

Levée de la séance à 8 heures 40.

Mélanie R. Couture
Mélanie Royer-Couture, mairesse

Lynn Parker
Lynn Parker, greffière-trésorière